

# ÉTUDIANTS EXPATRIÉS



Les présentes prestations d'assistance viennent en complément des garanties d'assistance offertes par tout autre contrat d'assurance et/ou d'assistance souscrit par l'assuré et couvrant les mêmes risques.

## Caractéristiques du produit

BÉNÉFICIAIRES	Tout étudiant Marocain poursuivant ses études à l'étranger et dont les parents résident au Maroc.
CIRCONSTANCES	En cas de maladie, d'accident ou de décès.
TERRITORIALITÉ	Contrat Valable à l'étranger et au Maroc pendant les vacances scolaires
DURÉE ET PRISE D'EFFET	Le contrat est valable 1 an ferme à partir de la date mentionnée aux conditions particulières.



## Assistance médicale

### TRANSPORT SANITAIRE AU MAROC ET À L'ÉTRANGER

- Transport urbain
- Transport interurbain

### GARANTIES DES FRAIS MÉDICAUX PENDANT LES 3 PREMIERS MOIS QUI SUIVENT LA DATE D'EFFET DU CONTRAT

Après 3 mois, la garantie frais médicaux se convertit en Avance des frais médicaux à concurrence de 30.000 Dhs, si les frais d'hospitalisation sont supérieurs à 5.000 dhs.

### RETOUR PRÉMATURÉ POUR HOSPITALISATION D'UN ASCENDANT AU 1ER DEGRÉ

### RETOUR DE L'ASSURÉ À DOMICILE

### CONSEIL MÉDICAL

### FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR HORS DE LA VILLE DE SÉJOUR APRÈS HOSPITALISATION

- SAHAM Assistance prend en charge les frais d'hôtel

### PRÉSENCE AUPRÈS DE L'ASSURÉ HOSPITALISÉ

- Prise en charge d'un titre de transport
- Prise en charge des frais d'hôtel



## Assistance en cas de décès à l'étranger

### RAPATRIEMENT ET TRANSPORT DU CORPS DE L'ASSURÉ DÉCÉDÉ À L'ÉTRANGER VERS LE MAROC

### RETOUR PRÉMATURÉ AU MAROC SUITE AU DÉCÈS D'UN PROCHE PARENT

### ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉPOUILLE.



## Assistance juridique à l'étranger

### AVANCE DE CAUTION PÉNALE

### PAIEMENT D'HONORAIRES JURIDIQUES



## Autres prestations

### AVANCE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DES MOYENS DE PAIEMENT

## Garanties

24H / 24 et 7 jours sur 7

A concurrence de 350.000 Dhs

Prise en charge d'un titre de transport

A concurrence de 300 Dhs / nuit pendant 5 nuits

Aller/Retour

A hauteur de 300 Dhs / nuit pendant 10 nuits

A concurrence de 50.000 Dhs

A concurrence de 10.000 Dhs

A concurrence de 5.000 Dhs

# ÉTUDIANTS EXPATRIÉS



## Principales exclusions

- Le sinistre dont le fait générateur est antérieur à la date de souscription
- Tout sinistre survenu avant ou après la période de validité
- Les états pathologiques, physiologiques ou physiques antérieurs à la date d'effet et du contrat
- Les frais relatifs à une assistance médicale sans l'accord préalable de SAHAM Assistance
- La rééducation, les cures thermales
- Les séjours dans les maisons de repos ou de convalescence
- Le rapatriement de corps déjà inhumé



## Important

L'organisation par le bénéficiaire ou par son entourage de l'une des assistances énoncées ci-dessus ne peut donner lieu à un remboursement que si SAHAM Assistance a été prévenue de cette procédure et a donné son accord expresse en communiquant au bénéficiaire un numéro de dossier.



## Modalités de mise en œuvre du contrat

Sauf cas fortuit ou de force majeure, la personne assurée doit, sous peine de déchéance, déclarer à SAHAM Assistance au plus tard dans les cinq jours, tout sinistre de nature à entraîner la mise en œuvre des prestations d'assistance, par les moyens de communication suivants:

Joindre SAHAM Assistance

Par Téléphone au N° :

Par Fax au N° :

Par écrit à SAHAM Assistance

Jour et Nuit 24H sur 24 et  
7 Jours sur 7

+212 (05) 22 97 47 47  
(lignes groupées)

+212 (05) 22 97 45 36

Lotissement de la Civim, N°131,  
Route de l'aéroport - Quartier  
Industriel Sidi Maârouf  
Casablanca - MAROC

## Prime d'assistance

Prime individuelle

490 Dhs TTC